

Orientations pastorales du diocèse d'Ajaccio

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 7 mars 2016



Au cours d'une réunion du conseil épiscopal avec les responsables de service diocésain, Monseigneur **de Germay** a rappelé ses orientations pastorales pour l'année 2016. Celles-ci sont pilotées par le souhait de constituer des communautés davantage orientées sur la mission que sur la conservation.



L'évêque

Année pastorale 2015-2016 - Orientations

Grandes orientations générales (rappel)

- Approfondir la dimension communautaire de la vie chrétienne
- Favoriser un approfondissement de la relation au Christ
- Favoriser l'engagement des laïcs
- Intégrer le service des pauvres comme une dimension de la vie chrétienne
- Susciter un dynamisme missionnaire

A travers ces orientations, il s'agit de faire advenir des communautés de disciples-missionnaires¹.

Objectifs particuliers pour l'année pastorale 2015-2016

1. Donner un nom et une consistance aux communautés définies par les unités paroissiales

La quasi-totalité des unités paroissiales sont maintenant délimitées ; ce n'est qu'une première étape. Il s'agit maintenant de leur donner une consistance, de faire en sorte que les fidèles appartenant à une même unité paroissiale aient conscience d'appartenir à une même communauté. La messe dominicale est le premier lieu où se construit l'unité, il faut également aider les fidèles à se connaître, à avoir des projets en commun, à se sentir partie prenante de la mission d'évangélisation de l'Église. Il est fortement conseillé de les impliquer dans le choix du nom qui sera attribué à leur unité paroissiale.

2. Susciter la mise en place d'au moins une cellule paroissiale de base dans chaque unité paroissiale (ou à défaut chaque ensemble interparoissial)

Nous ne pourrions pas redonner un dynamisme missionnaire à l'Église sans favoriser l'émergence de « disciples-missionnaires », pour reprendre l'expression du Pape François, c'est-à-dire de fidèles qui entretiennent une relation personnelle avec le Christ, approfondissent le contenu de leur foi, sont capables de discerner et de partager avec d'autres l'action de l'Esprit Saint dans leur vie et dans le monde, et se rendent disponibles pour la mission. C'est le but de ces « cellules » ou « communautés de base ». Elles sont composées d'une dizaine de personnes qui se réunissent régulièrement pour prier, partager et approfondir la Parole de Dieu. Il ne s'agit pas de les réunir d'une façon « intéressée », en sachant par avance ce qu'on leur demandera. Le but est de leur apprendre à discerner les appels de l'Esprit, que ce soit pour servir au sein de la communauté paroissiale, dans leur lieu de vie ou dans les « périphéries ».

Si un adulte demande un sacrement de l'initiation chrétienne, et s'il est difficile de mettre en place une équipe locale d'accompagnement (cf. les orientations sur le catéchuménat), une telle cellule doit pouvoir jouer ce rôle. Le Service diocésain du catéchuménat peut donner des indications pratiques sur la manière d'animer de telles rencontres, et plus largement sur la manière de lancer une cellule paroissiale de base.

¹ Cf. *Evangelii Gaudium* n°24

3. Poursuivre la formation des équipes de pastorale des funérailles

L'an dernier, des équipes ont suivi une formation pour pouvoir collaborer avec les prêtres ou les diacres dans la célébration des obsèques et l'accompagnement des familles en deuil. Il faut poursuivre ce travail. Cette formation ne porte des fruits que dans la mesure où les personnes sont appelées et envoyées par leur curé. Cette année 2015-2016 sera donc mise à profit pour appeler, là où il n'y a pas encore d'équipe, des personnes qui suivront la formation au cours de l'année 2016-2017.

Dans le cadre de l'Année de la Miséricorde :

4. Renforcer les liens de notre unité

Même si des progrès ont été faits, cette Année de la Miséricorde est une belle occasion renforcer les liens de notre unité. Nous le savons, cette unité est à la fois notre vocation, un défi permanent et une condition pour l'évangélisation. Si nous voulons annoncer la Miséricorde de Dieu, nous devons être capables de nous faire miséricorde. L'unité signifie également que nous ne devons jamais nous isoler et mener notre mission « dans notre coin ». Une telle pastorale individualiste n'accomplit pas ce que le Seigneur attend de nous. N'hésitons pas à tisser des liens entre nous prêtres, diacres, religieux ou laïcs en responsabilité, que ce soit dans le cadre de la mission ou tout simplement par souci fraternel. Une réflexion sur la collaboration prêtres / évêque a eu lieu au sein du conseil presbytéral ; une recollection des diacres avec l'évêque aura lieu en novembre. Enfin, une journée prêtres, diacres, religieux est prévue le **lundi 23 mai 2016**. Merci de noter cette date !

5. Susciter une (re)découverte du sacrement de pénitence et réconciliation

Nous le savons, beaucoup de fidèles ont délaissé ce sacrement. Profitons de cette Année pour prêcher sur la Miséricorde, proposer des catéchèses sur le sacrement du pardon (le service diocésain de la formation est disponible pour cela). Beaucoup en restent à une vision juridique du péché sans avoir intégré en quoi le péché blesse notre relation à Dieu. Que les prêtres se rendent disponibles pour donner le pardon de Dieu. Les pèlerinages paroissiaux sur les lieux jubilaires seront des occasions de proposer le sacrement du pardon. Il y aura également les 24h pour Dieu les **4 et 5 mars 2016**.

N'ayons pas peur d'initier les enfants à ce beau sacrement sans attendre le dernier moment avant la première communion. On fera en sorte que la première confession ait lieu au cours d'une célébration festive (ne pas hésiter à contacter le SDC).

6. Sensibiliser les communautés à l'importance du service de la charité

Le Pape François ne cesse de nous rappeler l'importance de cette dimension de la vie chrétienne. Dans le contexte qui est le nôtre, les occasions ne manquent pas de donner le témoignage de communautés paroissiales qui se préoccupent de ceux qui sont dans le besoin. Le Conseil Diocésain de la Charité peut encourager et coordonner des initiatives. On veillera à désigner dans chaque unité paroissiale ou chaque ensemble interparoissial un délégué pour le CDC. On peut également mettre en place dans chaque unité paroissiale une cellule de veille et de coordination pour le service de la charité.

